

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 4868

présenté par

M. Le Fur, Mme Bonnet, M. Cordier, M. Bazin, M. Kamardine, M. Bourgeaux, Mme Blin,
M. Bony, Mme Anthoine, M. Viry, M. Hetzel, M. Ray, M. Gosselin, Mme Louwagie,
M. Fabrice Brun, M. Brigand et Mme Valentin

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 43, après le mot :

« alimentaire »,

insérer les mots :

« de la France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à affirmer que la souveraineté agricole et alimentaire se mesure à l'échelle nationale comme peut l'être la balance commerciale.